

*Accords fiscaux—Loi*

L'amendement inscrit au nom de mon collègue, le député de Laval-des-Rapides (M. Garneau), aurait pour effet de modifier la formule de calcul, dès la première année, comme les provinces s'y attendaient. J'espère que les députés jugeront bon d'appuyer cette motion.

**M. Rod Murphy (Churchill):** Monsieur le Président, je serai bref en ce qui concerne cette motion. En appuyant la motion, je tenais à manifester l'appui du Nouveau parti démocratique pour cette motion. C'est une idée que nous avons aussi proposée au comité et que nous avons affirmée à l'étape de la deuxième lecture.

Nous croyons que le gouvernement a fait une promesse aux provinces par l'entremise du ministre des Finances (M. Wilson). Le ministre a bel et bien dit à Radio-Canada et aux nouvelles nationales que cet argent irait aux provinces sur une période d'un an. Il est très regrettable qu'on soit revenu sur cette offre et qu'on ait décidé de transférer l'argent aux provinces sur une période de deux ans.

J'ose espérer que les députés ministériels vont approuver cet amendement afin de tenir la promesse qu'ils ont faite aux provinces. Je ne m'y attends pas, mais je l'espère.

**Le président suppléant (M. Paproski):** La Chambre est-elle prêt à se prononcer?

**Des voix:** Le vote.

**Le président suppléant (M. Paproski):** Le vote porte sur la motion n° 4 qui est inscrite au nom du député de Laval-des-Rapides (M. Garneau). Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**Le président suppléant (M. Paproski):** Que tous ceux qui sont en faveur veuillent bien dire oui.

**Des voix:** Oui.

**Le président suppléant (M. Paproski):** Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

**Des voix:** Non.

**Le président suppléant (M. Paproski):** A mon avis, les non l'emportent.

*Et plus de cinq députés s'étant levés:*

**Le président suppléant (M. Paproski):** Je tiens à ce que la Chambre sache que si nous convoquons maintenant les députés, nous ne pourrions pas passer à l'étape de la troisième lecture.

• (1250)

Puis-je demander au député d'Ontario (M. Fennell) de me dire exactement ce que la Chambre a décidé de faire?

**M. Fennell:** Monsieur le Président, malheureusement, les libéraux, à l'exception de la députée de Trinity (M<sup>lle</sup> Nicholson) qui était au courant du scénario, sont arrivés à la Chambre et se sont levés. A l'origine, ils devaient voter sur chaque

amendement. Cependant, je crois qu'il y a accord unanime pour disposer du projet de loi afin d'en proposer maintenant la troisième lecture et de passer outre aux votes dont il avait été question.

**Le président suppléant (M. Paproski):** A l'ordre, s'il vous plaît. Je vais à nouveau mettre aux voix les deux amendements et j'espère obtenir le consentement de la Chambre.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion numéro 2?

**Des voix:** Non.

**Des voix:** D'accord.

**Le président suppléant (M. Paproski):** A mon avis les non l'emportent.

(La motion n° 2 de M. Garneau, est rejetée.)

**Le président suppléant (M. Paproski):** La motion n° 4 est-elle aussi rejetée avec dissidence?

**Des voix:** D'accord.

**Le président suppléant (M. Paproski):** La Chambre est-elle d'accord?

**Des voix:** D'accord.

(La motion n° 4 de M. Garneau, est rejetée.)

**Mlle MacDonald (au nom du ministre des Finances)** propose: Que le projet de loi soit agréé.

(La motion est adoptée.)

**Mlle MacDonald (au nom du ministre des Finances)** propose: Que le projet de loi soit lu pour la 3<sup>e</sup> fois et adopté.

**M. Pierre H. Vincent (secrétaire parlementaire du ministre des Finances):** Monsieur le Président, tous les députés reconnaissent l'importance du programme de péréquation et la nécessité de renouveler ce programme dans les plus brefs délais. En renouvelant la loi sur les paiements de péréquation, le Parlement autorisera cette année le transfert d'un montant évalué à 5,6 milliards de dollars aux quatre provinces de l'Atlantique, au Québec, au Manitoba et à la Saskatchewan.

Comme le savent les députés, ce projet de loi devrait permettre des augmentations annuelles des paiements de péréquation d'environ 300 millions de dollars, soit plus de 5 p. 100 au cours des deux prochaines années. Une partie de ces sommes reflète l'efficacité des améliorations apportées à plusieurs des mesures génératrices de revenus prévues dans le programme.

En outre, le projet de loi comporte des dispositions prévoyant la remise des sommes dues par les provinces en raison des paiements en trop des deux dernières années révélés par le recensement. Ces dispositions aussi représentent de grands avantages pour les provinces défavorisées qui attendent impatiemment cette aide financière.

Le projet de loi maintiendra également le cadre général des relations financières du gouvernement fédéral et des provinces en renouvelant et en modernisant d'autres programmes ou dispositions autorisés par la Loi sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces.